

TRIBUNE

Gwenaëlle Lebossé

Accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH), fondatrice de l'association O'Extras Ressources

« Il faut donner plus de moyens à l'accompagnement des dyslexiques ! »

Gwenaëlle Lebossé, accompagnante d'élèves en situation de handicap, estime dans une tribune au « Monde » nécessaire de mettre en place une « vraie politique » de formation, d'équipement et de sensibilisation, aux troubles « dys » (dyslexie, dysorthographe, dyspraxie...) à l'école.

Publié aujourd'hui à 06h45, mis à jour à 08h45 |  Lecture 3 min.

Tribune. Si depuis une vingtaine d'années, le handicap que représentent les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) à l'école est bien connu, les troubles « dys » (dyslexiques, dysorthographiques, dyspraxiques...) continuent d'être ignorés et mal accompagnés en France. Ayant la particularité d'être invisibles, ces dysfonctionnements cognitifs, qui faisaient l'objet d'un séminaire national début juin, touchent au moins 10 % de la population selon la Fédération française des dys (FFDys).

80 % des handicaps sont invisibles et les troubles dys en sont une malheureuse illustration. A partir du moment où le préjudice pour les porteurs de ces troubles manque d'évidence, il est forcément incompris et par conséquent peu pris en compte. Si quelques parents pourront remarquer une certaine perturbation chez leur enfant dans l'appréhension de la lecture, il leur restera difficile d'en identifier la cause sans le diagnostic expert d'un professionnel de santé.

 **Lire aussi** | [Pierre Lemaitre : « M. Macron, tenez parole à propos des enfants "dys" »](#)

Un handicap dans les apprentissages

Il faut toutefois rappeler que les troubles dys ne sont pas une maladie dont on peut guérir, mais le résultat d'un trouble neurologique avec lequel il faut apprendre à vivre. Et surtout, chez les plus jeunes, avec lequel il faut apprendre à apprendre ! Contrairement à certains a priori, les dys ne présentent aucune déficience intellectuelle mais une incapacité à assimiler des règles, qu'elles soient orthographiques, grammaticales, de conjugaison et même de calcul. S'ils arrivent à développer des moyens de compensation, chacun usant de sa propre méthode, ce sont des élèves concrètement handicapés dans leur apprentissage scolaire, durablement affectés dans la lecture et la compréhension de l'écrit.

Lire aussi | [« Dyslexique, je me suis battue pour arriver en 3e année de lettres »](#)

Il faut arrêter de demander aux dys de rentrer dans des cases qu'ils ne peuvent pas remplir et leur apporter plutôt les solutions qui existent ! Etant accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH) depuis de nombreuses années et moi-même dyslexique (non diagnostiquée à l'époque), dysorthographique, hyperactive, haut potentiel intellectuel (HPI) et maman de deux grands ados « multi-Dys » entre autres pathologies, j'ai pu constater et vivre le parcours du combattant, émotionnel et financier, que doivent traverser les dys et leur famille.

Si le problème du diagnostic évoqué plus haut reste très important, les difficultés à bénéficier d'un accompagnement adéquat sont innombrables ; ne serait-ce que pour profiter de séances avec un orthophoniste, il faut parfois deux ans d'attente selon mon expérience, un an selon la Fédération nationale des orthophonistes elle-même. Sachant que l'attestation d'un orthophoniste est indispensable pour solliciter un aménagement scolaire auprès d'une académie, un élève peut par exemple, être longtemps privé du « tiers-temps » qui lui autoriserait plus de temps aux examens.

Si seuls des spécialistes, tels les orthophonistes et ergothérapeutes, sont en mesure de poser un diagnostic, le corps enseignant devrait être sensibilisé et, idéalement, formé à identifier les signes symptomatiques, pour alerter les parents sur la nécessité d'une rééducation, voire d'un appareil d'accompagnement.

Recevoir le matériel très utile pour pallier l'incapacité à suivre un cursus scolaire « normalement », reste encore compliqué auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), qui doit faire face à tellement de demandes qu'elle ne peut pas toujours y pourvoir.

Pour les familles les moins aisées, sans le concours de la MDPH, il est difficile voire impossible, d'accéder aux solutions qui existent aujourd'hui pour soutenir l'apprentissage de leur enfant. Qu'il s'agisse d'acheter un ordinateur (un outil qui permet de s'affranchir du calvaire de l'écriture pour les dys), un logiciel spécifique pour la lecture numérique – un stylo lecteur –, il s'agit souvent d'appareils très onéreux et donc hors budget. Et pourtant si utiles !

Lire aussi | [Ce que voit un dyslexique en lisant](#)

Certains orthophonistes ne connaissent pas encore les différents dispositifs existants quand les parents, eux, ont souvent besoin d'identifier des méthodes de soutien pour prendre à la maison, le relais de l'école. Si nous, AESH et autres enseignants et éducateurs spécialisés, pouvions être équipés de ces outils qui autoriseraient plus d'autonomie aux élèves dys, qui leur permettraient d'accéder à l'enseignement qui leur est prodigué avec plus d'efficacité, ce serait un bon début.

La technologie s'applique de plus en plus à venir en aide aux troubles des apprentissages mais il s'agit désormais de mobiliser des budgets pour en pourvoir, si ce n'est les élèves, au moins les établissements scolaires. Une vraie politique de formation et de sensibilisation de tous, sur ce handicap est nécessaire. Il faut donner plus de moyens à l'accompagnement des dys !

☞ Ce texte paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au *Monde*, vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire [en suivant ce lien](#).

Gwenaëlle Lebossé (Accompagnante d'élèves en situation de handicap (AESH), fondatrice de l'association O'Extras Ressources)